



# CONFEDERATION AFRICAINE D'ATHLETISME

## XII<sup>ème</sup> JEUX AFRICAINS- RABAT (MAROC) 2019

\*\*\*\*\*

### REGLEMENT DES COMPETITIONS D'ATHLETISME

#### **1 – DATES ET LIEU**

Les 12<sup>èmes</sup> Jeux Africains auront lieu à Rabat au Maroc dans la période du **19 au 31 Août** 2019.

Les épreuves d'Athlétisme se dérouleront du **26 au 30 Août** au complexe sportif Prince Moulay Abdallah de Rabat.

L'organisation technique confiée à la Confédération Africaine d'Athlétisme CAA se fera conformément aux règlements ci-dessous.

#### **2 – ARRIVEE**

Toutes les délégations seront accueillies par le Comité d'organisation des Jeux -COJAR- à leur arrivée à l'aéroport de Rabat ou celui de Casablanca.

#### **3 – ACCREDITATION**

Les cartes d'accréditation seront préparées selon les règles fixées par le Comité local d'organisation -COJAR-

#### **4 - HEBERGEMENT**

Tous les athlètes (Femmes – Hommes) seront logés selon les règles établies par le Comité d'Organisation des 12<sup>èmes</sup> Jeux africains.

#### **5 – REGLES FINANCIERES**

Chaque équipe doit payer au Comité d'organisation, le montant des coûts d'hébergement, selon les règlements généraux des 12<sup>èmes</sup> Jeux africains.

#### **6 – COMPETITIONS :**

**Hommes** :100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1 500 m - 5 000 m –10 000 m – 110 m Haies  
400 m Haies – 3 000 m Steeple - 4 x 100 m - 4 x 400 m- Hauteur – Perche – Longueur  
Triple Saut - *Poids – Disque – Javelot – Marteau* – Décathlon - 20 km Marche – Semi  
Marathon

**Femmes** : 100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1 500 m - 5 000 m –10 000 m – 100 m Haies  
400 m Haies – 3 000 m Steeple - 4 x 100 m - 4 x 400 m- Hauteur – Perche – Longueur  
Triple Saut - *Poids – Disque – Javelot – Marteau – Heptathlon* - 20 km Marche - Semi  
Marathon

#### **RELAIS 4X400 m MIXTE :**

- Dans le Relais 4X400m Mixte, chaque équipe sera composée de deux (02) athlètes masculins et deux (02) athlètes féminines.
- L'ordre de placement des athlètes est libre

- La composition de l'équipe et l'ordre des compétiteurs seront officiellement notifiés au moment de la confirmation finale à la chambre d'Appel.
- Cependant, durant la course, il est permis aux équipes de modifier l'ordre des athlètes sauf en ce qui concerne le premier compétiteur.

## **7 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

4.1. Chaque Fédération membre de la CAA dont le pays est membre de l'Union Africaine a le droit de participer aux épreuves des 12<sup>èmes</sup> Jeux Africains ; seuls les athlètes remplissant les conditions de nationalité seront autorisés à participer aux compétitions.

## **8 - REGLES DE PARTICIPATION**

### **8.1 - EPREUVES INDIVIDUELLES**

Chaque pays peut inscrire :

- **Un (1)** athlète par épreuve même s'il n'a pas réalisé les performances minimales de participation;
- **Deux (2)** athlètes supplémentaires peuvent être inscrits. Dans ce cas tous les athlètes, y compris le premier, doivent avoir réalisé les performances minimales de participation ;
- Dans les épreuves individuelles où il n'est pas exigé de performance minimale de participation, chaque pays peut inscrire un maximum **de trois (3)** athlètes ;
- La liste des inscriptions finales ne pourra subir aucune modification, ni adjonction ni changement.

### **8.2 - RELAIS**

Chaque pays peut inscrire une équipe dans chaque épreuve de relais. Aucune performance minimale de participation ne sera exigée.

## **9. PERFORMANCES MINIMALES.**

### **Minima de Participation.**

#### **Le tableau est en annexe**

Les minima de participation seront à respecter dès lors que **deux (2) ou trois (3)** athlètes sont inscrits dans une épreuve individuelle.

Ces performances doivent être réalisées entre **le 01 Juillet 2018 et le Dimanche 28 Juillet 2019**, lors des Compétitions organisées selon les règles de l'IAAF.

## **10. DELAIS D'ENGAGEMENT**

### **10.1 Engagements Préliminaires (par nombre)**

Ces engagements confirmeront l'accord de principe du pays membre à participer aux compétitions d'Athlétisme des 12<sup>èmes</sup> jeux Africains en indiquant sur les formulaires établis à cet effet les informations ci-dessous :

- **le nombre d'athlètes par épreuves et équipe de relais**
- **le nombre et le sexe des officiels accompagnateurs.**

La date limite des engagements préliminaire est fixée au **Vendredi 31 Mai 2019 à minuit heure Marocaine**

### **10.2 Engagements définitifs (Nominatifs avec des réserves)**

Les engagements Définitifs seront reçus au plus tard le **Lundi 29 Juillet 2019 à minuit heure Marocaine**

Ils se feront par envoi de formulaires établis à cet effet dûment rempli avec :

- Nom, Prénoms des athlètes ainsi que la performance de chacun avec la date et le lieu de sa réalisation;
- Nom, Prénoms, sexe et fonction des officiels accompagnateurs ;
- Liste des **Records nationaux** (Hommes et Femmes si existant).

Tous ces documents devront être obligatoirement envoyés au *Comité d'Organisation* des jeux Africains du Maroc à l'adresse suivante :

**COMITE D'ORGANISATION DES 12<sup>e</sup> JEUX AFRICAINS –COJAR-**

**Sp.cojar@gmail.com**

**Avec une copie à la CAA par les voies les plus rapides : fax et/ou Email :**

***Confédération Africaine d'Athlétisme***

*Hann Mariste, Cité Som, Bloc-C, BP 88*

*Dakar – (Sénégal)*

*Tél : +221 33 832 83 97 / 33 832 83 98*

*Fax : +221 33 832 84 02*

*Email : [caaa@orange.sn](mailto:caaa@orange.sn)*

### **10.3 Confirmation finale des engagements**

***Pour toutes les épreuves devra être faite le jour de la réunion technique.***

*Cette confirmation finale prendra en compte la confirmation journalière des épreuves de la première journée.*

*Cependant, pour les épreuves des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> journées, des confirmations journalières devront être faites, la veille de chaque épreuve au plus tard à 12 Heures et déposées au CIT, où des formulaires seront disponibles à cet effet.*

## **11. INFORMATIONS TECHNIQUES**

### ***Le Centre d'informations techniques (CIT)***

- Un centre d'information technique sera installé dans l'enceinte du stade, sa fonction principale est d'assurer une meilleure liaison entre chaque délégation, le secrétariat technique, le comité d'organisation et les Délégués techniques.
- Le CIT sera opérationnel à partir **du 25 Août de 9H00 à 19H00** et ce, jusqu'à la fin de la dernière journée des compétitions d'Athlétisme.
- **En outre, le CIT sera responsable des points suivants :**
  - Notification des listes de départ
  - Enregistrement des confirmations
  - Dépôt des Réclamations en cas d'indisponibilité du Juge Arbitre concerné
  - Réclamations auprès du jury d'appel
  - Enregistrement des demandes de contrôle anti dopage pour les records continentaux et nationaux, la visualité des photographies d'arrivée.

- Notification urgentes
- Publication des résultats
- Affichage de toutes les informations techniques

### **Réunion technique**

- **La réunion technique aura lieu le 25 Août à 10 H au complexe sportif Moulay Abdallah à Rabat.**
- **Participe à la réunion technique**
  - Le représentant du COJAR
  - Le représentant de la Fédération Royale Marocaine d’Athlétisme
  - Le représentant de la CAA
  - **Au plus deux (02)** représentants par délégation
  - Les délégués à l’organisation
  - Les Délégués Techniques
  - Le délégué médical
  - Le délégué du contrôle anti dopage
  - Les membres du jury d’appel
  - Les officiels techniques Internationaux et juges de marche
  - Les principaux officiels techniques locaux de la compétition

### **L’ordre du jour de la Réunion technique sera le suivant :**

- 1- *Ouverture de la réunion par le Président de la Fédération Royale Marocaine d’Athlétisme.*
- 2- *Mots de bienvenue du Représentant du COJAR*
- 3- *Mot de Bienvenue du Président de la CAA ou son Représentant :*
- 4- *Présentation des Délégués de la CAA et des responsables locaux*
- 5- *Confirmation des engagements*
- 6- *Horaire définitif*
- 7- *Mode de qualification*
- 8- *Montées de Barres*
- 9- *Semi Marathon et 20 Km Marche*
- 10- *Engins de lancers*
- 11- *Réclamations*
- 12- *Contrôle Anti-dopage*
- 13- *Réponses aux questions écrites.*

### **Visite d’orientation**

Une visite d’orientation sera organisée avant le début des compétitions d’Athlétisme pour identifier les lieux suivants : vestiaires, zone d’échauffement, zone de contrôle anti dopage, chambre d’appel, aire de repos des athlètes des épreuves combinées etc.

Elle aura lieu immédiatement après la réunion technique. Chaque délégation peut être représentée par un maximum de deux (02) personnes.

## **12. REGLEMENT DE LA COMPETITION**

### **12.1 Procédure de qualification**

- Après les confirmations définitives, les listes de départ seront établies conformément à la règle 166 du manuel des règles techniques de l'IAAF 2018-2019.
- Les procédures de qualification seront déterminées par les délégués techniques sur la base de tableaux qui seront communiquées aux chefs de délégation lors de la réunion technique.
- Au cas, où un tour éliminatoire serait annulé, suite à un nombre insuffisant d'engagés, toutes les délégations en seront informées dans les plus brefs délais.

### **12.2 Dossards**

Les délégations recevront les dossards des athlètes à la fin de la réunion technique.

**Chaque Athlète devra porter deux (2) dossards**, un sur la poitrine et un sur le dos.

Les dossards supplémentaires devront être portés sur le sac et/ou sur le survêtement, si ce dernier est porté en compétition.

Cependant, pour tous les sauts, les athlètes sont autorisés à ne porter qu'un seul dossard, soit sur le dos, soit sur la poitrine.

Pour les courses, tous les concurrents recevront à la chambre d'appel ou sur le lieu de départ, deux petits numéros supplémentaires (identifiant le couloir ou la position), ceux-ci doivent être placés de chaque côté du short ou des cuisses.

Dans les relais, des dossards portant les lettres du code du pays seront attribués aux athlètes, ces dossards doivent être appliqués sur la poitrine et le dossard individuel sur le dos.

Il est interdit de perforer de couper ou de plier les dossards qui doivent être portés tels qu'ils auront été attribués.

### **10.3 Marques**

#### **Concours :**

- Les athlètes prenant part aux épreuves de concours doivent utiliser les marques de course d'élan fournies par l'organisation. Au maximum, **deux (02)** marques sont autorisées.
- Pour les lancers à partir d'un cercle, un athlète ne peut utiliser qu'un **(1) seul** repère. Ce repère peut être placé seulement sur le sol dans la zone se trouvant immédiatement derrière le cercle ou adjacente à lui. Ce repère doit être temporaire et ne sera placé que pour la durée de l'essai individuel de chaque athlète.

#### **Relais :**

A la chambre d'appel, il sera remis des bandes adhésives d'une longueur réglementaire à chaque équipe de relais. Il est interdit de couper la bande. **Une (1)** seule marque pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> relais sera autorisée.

### **10.4 Equipement**

Les engins de lancer seront conformes aux normes de l'IAAF. Des engins seront fournis pour l'entraînement et pour la compétition par le comité d'organisation.

L'utilisation des engins personnels sera autorisée, à condition qu'ils soient vérifiés certifiés et approuvés par les délégués techniques. Les engins personnels doivent être déposés au CIT la veille de chaque épreuve pour vérification et certification par le délégué technique.

## **12.5 Perches**

Les perches ou les étuis doivent être clairement identifiés : à savoir le nom de l'athlète et son numéro de dossard.

Toutes les perches seront transportées de l'aéroport au stade ou elles seront entreposées jusqu'au jour de la compétition.

Avant chaque compétition, les perches seront déposées sur le lieu de compétition ou elles seront vérifiées et certifiées.

## **13. CHAMBRE D'APPEL**

Les athlètes doivent se présenter non accompagnés à la chambre d'appel à l'heure prévue pour l'appel final. Cela signifie que toutes les délégations doivent s'assurer que leurs athlètes connaissent les horaires pour se présenter à la chambre d'appel. Un retard à la présentation à la chambre d'appel peut entraîner l'exclusion de la participation à l'épreuve.

Les horaires de la chambre d'appel sont ci-dessous :

	<b>1<sup>er</sup> Appel</b>	<b>Appel Final</b>	<b>Chambre d'Appel</b>	<b>Entrée Stade</b>
<b>Haies / Relais</b>	35'	30'	25'	15'
<b>Autres courses</b>	30'	25'	20'	10
<b>Longueur / Triple Saut</b>	55'	50'	45'	35'
<b>Perche</b>	75'	70'	65'	55'
<b>Hauteur</b>	65'	60'	55'	45'
<b>Lancers</b>	55'	50'	45'	35'

L'accès à la chambre d'appel ne sera pas autorisé aux officiels (VIP, chefs de délégations), aux représentants des équipes, aux entraîneurs et aux médias.

La chambre d'appel fonctionnera en conformité avec la règle 136 des règles techniques de l'IAAF.

Une fois dans la chambre d'appel, les athlètes seront identifiés par la carte d'accréditation et par leurs numéros de dossard.

Ensuite, les officiels auront à vérifier :

- Les dossards de la compétition
- La tenue officielle Des participants et sa conformité avec les règles.
- La conformité des chaussures
- La Publicité sur l'uniforme, sac etc. selon la Règle 143 de l'IAAF.

A l'exception du logo, du fabricant de la tenue, aucune publicité ne devra paraître sur la tenue de compétition.

### **Accessoires non autorisés :**

Il sera également vérifié que les sacs, les bouteilles de boisson etc. n'affichent pas de publicité interdite.

Il est également interdit d'amener tout appareil technique électronique (Radio, téléphone portable, walkman, ipad, etc.) sur le lieu de compétition.

Ceux-ci seront identifiés et conservés au niveau de la chambre d'appel et récupérés au CIT après l'épreuve.

Après vérification par les officiels, les athlètes se dirigeront vers l'aire d'attente de la chambre d'appel avant d'être accompagnés vers le lieu de l'épreuve.

#### **14. EPREUVES COMBINEES**

Les athlètes prenant part aux épreuves combinées (décathlon- heptathlon) doivent se présenter à la chambre d'appel au début de la première épreuve de chaque journée.

Pour les épreuves suivantes, les athlètes seront regroupés à la salle de repos et accompagnés d'un officiel technique des épreuves combinées.

Bien que les athlètes ne soient pas obligés de rester dans l'aire de repos entre les épreuves, cette aire servira de chambre d'appel pour toutes les épreuves suivantes. Les athlètes doivent retourner à l'aire de repos avant le début de l'épreuve suivante de façon à être contrôlés de nouveau.

Les athlètes des épreuves combinées auront la possibilité de se restaurer dans l'aire de repos si les horaires de compétition le nécessitent.

L'aire de repos est réservée aux athlètes. Cependant, les officiels des équipes et le personnel médical désigné pourront également y accéder pour y rencontrer les athlètes.

#### **15. RECLAMATION ET APPEL**

Les réclamations seront traitées conformément à la **règle 146 de l'IAAF**.

Elles devront être faites dans les **trente (30) minutes** qui suivent l'annonce officielle des résultats.

Toute réclamation doit en premier lieu être faite oralement, auprès du juge arbitre par l'athlète lui-même ou par quelqu'un répondant en son nom.

Cette personne ou cette équipe ne peut faire de réclamation que si elle concourt dans le même tour de l'épreuve à laquelle la réclamation se rapporte.

Si le Juge Arbitre n'est pas accessible ou disponible, la réclamation doit lui être adressée par l'intermédiaire du CIT.

Le juge arbitre peut décider ou peut référer l'affaire au jury d'appel. Si le juge arbitre prend une décision, il y aura droit d'appel auprès du jury d'appel.

L'appel devra être déposé dans **les trente (30) minutes** qui suivent la décision du Juge Arbitre.

Les appels au jury d'appel devront être rédigés sur le formulaire d'appel disponible au CIT. Il doit être signé par l'officiel responsable au nom de l'athlète et doit être accompagné d'un dépôt de 100 US\$ (ou son équivalent en devises locales). Somme qui ne sera pas remboursée lorsque la réclamation n'est pas acceptée.

Une copie signée de l'appel sera remise à la personne qui l'a présenté. La copie indiquera l'heure officielle de la présentation de l'appel ainsi que le paiement de la somme indiquée.

Le jury d'appel donnera une réponse écrite, une copie sera placée dans le casier de l'équipe au CIT, et si possible, une autre sera affichée sur le tableau d'affichage.

**Les litiges non prévus audits règlements concernant des problèmes techniques et n'ayant aucune relation avec la nationalité des athlètes seront tranchés selon les règlements des Jeux africains.**

#### **16. POSTE DE CONTROLE - ZONE MIXTE**

**Zone mixte** : tous les athlètes quitteront le lieu de compétition via la zone mixte. Dans cette zone les médias pourront faire des interviews courtes.

**Poste de contrôle** : Après avoir terminé leur épreuve, tous les concurrents doivent se diriger vers ce poste qui se trouve à proximité de la sortie des athlètes du terrain. Les coureurs y recueilleront leur équipement.

Tous les athlètes sélectionnés pour le contrôle anti dopage en seront informés et conduit jusqu'au centre de contrôle anti dopage.

Les athlètes qui ne sont pas soumis au contrôle anti dopage ou qui ne participent pas aux cérémonies protocolaires de médailles pourront quitter le poste et se dirigeront vers les gradins. Une fois sorti de cette zone, un athlète ne pourra plus y retourner.